



86
**CENTRE DE
GESTION**
de la fonction publique
territoriale de la Vienne

JUILLET-AOUT 2021 #7

Afin d'optimiser la lecture des images et du contenu des lettres d'informations du CDG86, nous vous conseillons d'utiliser le navigateur Mozilla Firefox.

Le CDG86, à vos côtés

Passé sanitaire et vaccination obligatoire

Les agents soumis à l'obligation de vaccination...
L'obligation de présentation d'un passe sanitaire...
>> Toutes les réponses aux questions dans la note de la DGCL et la FAQ du CDG86 mise à jour.



[En lire plus](#)



Télétravail : une indemnisation forfaitaire possible dès le 1er septembre

Le décret n°2021-1123 du 26 août 2021 crée une allocation forfaitaire visant à indemniser l'exercice du télétravail. Cette indemnité peut être mise en place après l'adoption d'une délibération par l'organe délibérant de la collectivité.

[En savoir plus](#)

Congés familiaux : des nouveaux droits pour les agents

Le décret n°2021-846 du 29 juin 2021, détermine les modalités d'attribution et d'utilisation des congés familiaux suivants : congé de maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, congé pour adoption, congé de paternité et d'accueil de l'enfant.



[En savoir plus](#)

INVITATION

RÉUNIONS TERRITORIALISÉES
Le CDG86 à votre rencontre



***A l'attention des Maires et Secrétaires de
mairie***

A VOS AGENDAS !

Des réunions sont organisées du 5 au 8 octobre 2021 sur l'ensemble

du territoire de la Vienne pour vous rencontrer et échanger ensemble :

- **mardi 5 octobre à 8h30 à Loudun (siège de la communauté de Communes)**
- **mardi 5 octobre à 14h à Châtelleraut (salle Camille Pagé)**
- **jeudi 7 octobre à 8h30 à Saint-Maurice-La-Clouère (salle des fêtes)**
- **jeudi 7 octobre à 14h à Montmorillon (espace Gartempe)**
- **vendredi 8 octobre à 8h30 à Chasseneuil-du-Poitou (CDG86)**

Au programme :

- >> Introduction : Missions du CDG86.
- >> Santé et l'environnement au travail : Médecine préventive, Prévention, Maintien dans l'emploi et Qualité de Vie au Travail.
- >> Dispositif de signalement.

Des invitations par mail vous seront envoyées vous informer des modalités.

MNT et CDG86 : signature d'un mécénat de compétences

La MNT et le CDG86 ont signé le lundi 19 juillet un mécénat de compétences pour renforcer leur partenariat et répondre aux besoins des collectivités et des agents territoriaux en matière de prévention, santé et accompagnement social. A travers ce mécénat de compétences, la MNT et le CDG86 mettent en place un **dispositif solidaire** afin d'accompagner les collectivités et leurs agents dans leurs démarches administratives liées à des problématiques de **prévention**, de **conseils santé** et d'**accompagnement social**.



Promotion de l'Emploi

Rapport Social Unique 2020

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique (RSU - ancien Bilan Social). Ce rapport doit être réalisé chaque année. Vous avez accès à l'application "Données sociales" depuis le 1er juin 2021. Pour rappel, la date limite de transmission du RSU 2020 au CDG est fixée au 30 septembre 2021 par la DGCL.



Pour vous aider dans la réalisation de votre RSU, retrouvez en cliquant sur le lien ci-dessous.

3 tutoriels en vidéos d'aide à la saisie sur les thématiques suivantes :

- Les indicateurs pour les agents rémunérés au 31/12/2020 ;
- Les indicateurs pour les agents rémunérés au moins 1 jour dans l'année 2020 ;
- La saisie des rémunérations.

[Plus d'informations, cliquer ici](#)

Paie

GIPA : calcul de l'indemnité pour 2021

L'arrêté du 23 juillet 2021 fixe au titre de l'année 2021 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat.



[En savoir plus](#)



Guide sur le SFT

La DGAFP a élaboré un guide afin de répondre à l'ensemble des questions relatives aux modalités calcul et de versement du supplément familial de traitement.

[En savoir plus](#)

Mobilités et Parcours Professionnels



Apprentissage : journées d'informations et d'échanges

Le service Mobilités et Parcours Professionnels propose aux nouveaux maîtres d'apprentissage de les accompagner dans leur nouvelle fonction en les conviant à participer à **une journée d'informations et d'échanges entre pairs les 27 ou 28 septembre 2021** sur la thématique suivante : **"Quel est le rôle du maître d'apprentissage ?"**.

Un deuxième temps d'échanges sur la Santé, sécurité au travail sera proposé en collaboration avec le service Prévention et maintien dans l'emploi aux apprentis accompagnés de leurs maîtres d'apprentissage le **30 septembre ou le 05 octobre 2021**.

Des invitations vous seront envoyées pour vous informer des modalités.

Instances médicales



RAPPEL - Temps partiel thérapeutique

Dans l'attente d'un nouveau décret, les règles du temps partiel thérapeutique continuent de s'appliquer selon l'ordonnance 2017-53 du 19/01/2017.

Découvrez ou redécouvrez la note d'information mise à jour par la Coopération Régionale en avril 2019 sur les conditions et la procédure d'attribution du temps partiel thérapeutique, les modalités de son exercice et sa fin.

[En savoir plus](#)

RAPPEL - CITIS : à quel moment le contrôle est-il obligatoire ?

Le Congé d'Invalidité Temporaire Imputable au Service est entré en vigueur le 13 avril 2019 - titre VI bis du décret 87-602 DU 30 JUILLET 1987 relatif au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux créé par le décret 2019-301 du 10 avril 2019.

Pour rappel, lorsque l'agent est placé en CITIS, l'autorité territoriale peut faire procéder à tout moment à une visite de contrôle par un médecin expert agréé.

En revanche, elle doit contrôler l'état de santé de l'agent au moins une fois par an au-delà des 6 mois de CITIS initialement accordé.



[En savoir plus](#)

RAPPEL - ATI : à quel moment un agent peut-il y prétendre ?

L'Allocation Temporaire d'Invalidité peut-être



attribuée à un agent sous certaines conditions. Pour pouvoir y prétendre, le salarié devra remettre le certificat médical final à son employeur suite à l'accident de service ou la maladie professionnelle mentionnant la date de consolidation.

L'agent, dès la date de consolidation ou sa date de reprise de fonction, sans tarder, doit faire une demande écrite d'allocation temporaire d'invalidité. Le formulaire de saisine est à se procurer auprès de la caisse des dépôts (téléchargement sur le site). Il se compose de trois parties :

- Un dossier administratif.
- Un rapport hiérarchique.
- Un rapport médical.

Le formulaire du rapport médical téléchargé sera adressé au médecin agréé qui devra le compléter. Dès réception du document dûment complété par le médecin expert agréé, **la commission de réforme sera saisie par l'employeur si dans le cadre d'un accident de service où le taux d'IPP déclaré par le médecin expert agréé est égal ou supérieur à 10%, ou bien dans le cadre d'une maladie professionnelle le taux serait égal ou supérieur à 1 %.**

A l'issue de l'avis rendu par la Commission de Réforme, le dossier complet sera transmis à la Caisse des Dépôts service ATICACL - rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex.

[En savoir plus](#)

Prévention et Maintien dans l'Emploi

Retour sur les e-matinales de la Prévention

47, c'est le nombre d'assistants de prévention qui ont participé aux **e-matinales de la prévention sur l'analyse d'un accident de travail**.

Qu'est-ce qu'une analyse d'accident ? Pourquoi la réaliser ? Comment ? Autant de questions abordées en préambule avant de mettre en pratique ces connaissances lors d'un cas concret. Ces e-matinales semblent avoir donné satisfaction aux participants, puisqu'une note de 8,9 / 10 a été attribuée pour l'utilité du sujet traité et 9/10 pour la pertinence de l'outil d'analyse utilisé lors du cas pratique.

A noter que cet outil est mis à votre disposition en vous rapprochant de Laurent BOUQUET, technicien de prévention : prevention@cdg86.fr

Pour aller plus loin, consulter le diaporama présenté lors de ces e-matinales



Duoday 2021 : C'est le moment de vous inscrire !

La 4ème édition nationale du DuoDay se déroulera le **18 novembre 2021**, pendant la SEEPH (Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées).

Cette journée permet l'immersion d'une personne en situation de handicap en duo avec un professionnel.

Elle a pour objectif d'amorcer un changement de regard sur l'employabilité des personnes en situation de handicap.

Au programme : découverte du métier, participation active, immersion au sein de votre collectivité.

Si vous souhaitez participer, inscrivez-vous dès à présent et publiez une offre de duo

via la plateforme Duoday.
Nous comptons sur vous !

[Accéder à la plateforme Duoday](#)

*Votre CDG, assembleur de solutions RH
sur le territoire*



Centre de Gestion de la fonction
publique territoriale de la Vienne
Téléport 1 - Avenue du Futuroscope -
Arobase 1
CS 20205 - CHASSENEUIL DU POITOU
86962 FUTUROSCOPE Cedex
05 49 49 12 10
contact@cdg86.fr

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CDG86.

[Se désinscrire](#)

© 2020 CDG86